

Procès-verbal de l'assemblée générale
annuelle du Plan conjoint des Producteurs
de volailles du Québec 2021


Les Éleveurs de volailles
du Québec

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des Éleveurs de volailles du Québec, tenue le mercredi 14 avril 2021 à 9 h 30,) virtuellement, en direct du Centre de congrès de Saint-Hyacinthe, à Saint-Hyacinthe.

APPEL DES PRÉSENCES

L'inscription des participants se fait à compter de 8 h 30. Participent à l'assemblée les délégués suivants :

Syndicat de la Montérégie

Michaël Boulay
François Cloutier
Guillaume Côté
Pierre-Luc Leblanc

Joël Leblanc
Yves Leblanc
Virginie Leblanc

Syndicat de la Rive-Nord

Martin Bélanger
Bruno Loranger
Lise St-Georges
Daniel Husereau

Caroline Lépicier
Sylvain Lafortune
Louise Tellier

Syndicat de la Mauricie – Centre-du-Québec

Ève Boudrias-Chapleau
Andréanne Benoit
René Gélinas
Stéphane Parr

Louis-Philippe Rouleau
Claude Trottier

Syndicat de l'Est-du-Québec

Luce Bélanger
David Duchesne
Francis Gagné
Steve Houley

François Mercier
Steve Plante
Alain Talbot
Stéphane Veilleux

Syndicat des Cantons de l'Est

Mario Bérard
Martin Desroches
Martin Dion
José Keet

Martin Lemieux
François Massé

Environ 215 personnes participent à l'assemblée fermée du 14 avril de même qu'une majorité des secrétaires des syndicats régionaux et des membres du personnel des EVQ.

M^{me} Marie-Eve Tremblay, directrice générale, agit comme secrétaire de la présente réunion et M^{me} Paola De León, responsable des minutes.

1 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE VOLAILLES DU QUÉBEC ET DE L'ASSEMBLÉE DES ÉLEVEURS DE VOLAILLES DU QUÉBEC

Le président, M. Pierre-Luc Leblanc, souhaite la bienvenue aux participants. Ayant constaté le quorum, il ouvre l'assemblée. Cette réunion à huis clos a pour but d'aborder les préoccupations et enjeux des producteurs de volailles.

2 LECTURE ET ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

M^{me} Marie-Eve Tremblay fait une lecture sommaire de l'avis de convocation présente dans le cahier de l'AGA.

Sur motion dûment proposée par M. Sylvain Lafortune et appuyée par M. Joël Leblanc, il est unanimement résolu que l'avis de convocation de la présente assemblée soit approuvé, tel que reçu par courrier, et que cette assemblée soit considérée comme légalement et régulièrement convoquée et tenue.

3 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M^{me} Marie-Eve Tremblay fait lecture de l'ordre du jour proposé pour la présente assemblée.

Sur motion dûment proposée par M. Claude Trottier et appuyée par M. Martin Bélanger, il est unanimement résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté, tel que lu par le secrétaire, avec le privilège d'y inclure d'autres sujets :

1. Ouverture de l'assemblée générale annuelle du plan conjoint des producteurs de volailles du Québec et de l'assemblée des éleveurs de volailles du Québec (huis clos)
2. Lecture et approbation de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption de la procédure des assemblées délibérantes et explication sur le vote
5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint tenue le 17 avril 2019 et de l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint tenue le 22 juillet 2020
6. États financiers
 - 6.1. Présentation et approbation des états financiers pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2020
 - 6.2. Présentation des orientations budgétaires 2021-2022
 - 6.3. Nomination de l'auditeur-comptable
7. Reconduction des contributions prévues au Règlement sur la contribution spéciale pour la promotion des marchés de la volaille :
 - 7.1. Reconduire la contribution poulet à 0,15 \$ du 100 kg de poulet (poids vif) jusqu'au 30 juin 2022;
 - 7.2. Reconduire la contribution dindon à 1,76 \$ du 100 kg de dindon (poids vif) jusqu'au 30 juin 2022.
8. Période de résolutions
9. Ouverture de l'AGA ouverte
10. Mot de bienvenue du président

11. Rapport d'activités 2020-2021
12. Allocution du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
13. Allocution de la ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada
14. Allocution du représentant de l'UPA
15. Présentation des candidats 2020 du programme démarrage et relève des EVQ
16. Allocution du président du Conseil national des produits agricoles du Canada,
17. 50 ans d'une organisation : messages des anciens dirigeants
18. Remerciements des administrateurs aux administrateurs sortants
19. Allocution du président des Producteurs de poulet du Canada
20. Allocution du président des Éleveurs de dindon du Canada
21. Rétrospective des communications et du marketing 2021
22. Tour d'horizon du nouveau site web des EVQ
23. Période de questions
24. Levée de l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec et de l'assemblée des Éleveurs de volailles du Québec

4. LECTURE ET ADOPTION DE LA PROCÉDURE DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES ET EXPLICATION SUR LE VOTE

M^{me} Marie-Eve Tremblay procède à la lecture intégrale de la procédure des assemblées délibérantes et des explications sur le vote, procédure également présente dans le cahier de l'AGA.

Sur motion dûment proposée par Mme Luce Bélanger et appuyée par M. Steve Houley, il est unanimement résolu d'adopter la procédure des assemblées délibérantes et l'explication sur le vote.

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU PLAN CONJOINT TENUE LE 17 AVRIL 2019 ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU PLAN CONJOINT TENUE LE 22 JUILLET 2020

Le président demande à M^{me} Marie-Eve Tremblay de faire une lecture abrégée du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des éleveurs de volailles et du plan conjoint des éleveurs de volailles tenue le 17 avril 2019.

Sur motion dûment proposée par M. Yves Leblanc et appuyée par M. Martin Dion, il est unanimement résolu que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des éleveurs de volailles et du plan conjoint des éleveurs de volailles du Québec tenue 17 avril 2019 soit adopté, tel que présenté.

Le président demande à M^{me} Marie-Eve Tremblay de faire une lecture abrégée du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des éleveurs de volailles et du plan conjoint des éleveurs de volailles tenue le 22 juillet 2020.

Sur motion dûment proposée par M. Louis-Philippe Rouleau et appuyée par M. Martin Lemieux, il est unanimement résolu que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec tenue 22 juillet 2020 soit adopté, tel que présenté.

6. ÉTATS FINANCIERS

6.1 PRÉSENTATION ET APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE SE TERMINANT AU 31 DÉCEMBRE 2020

Le président invite M. Marc-André Joly, directeur administration et finances des Éleveurs de volailles du Québec à présenter le rapport financier et l'état des fonds d'administration du plan conjoint 2020, du fond de promotion du dindon, les données financières internes.

AGA 21.001 Sur motion dûment proposée par Mme Lise St-Georges et appuyée par M. Bruno Loranger, il est unanimement résolu :

D'ADOPTER les états financiers vérifiés des Éleveurs de volailles du Québec pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020, tels que présentés.

6.2 PRÉSENTATION DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021-2022

M. Marc-André Joly présente les orientations budgétaires pour 2021 et 2022.

6.3 NOMINATION DE L'AUDITEUR FINANCIER

M. Pierre-Luc Leblanc mentionne que les membres du comité de vérification et du conseil d'administration recommandent, pour la prochaine année, la reconduction du mandat de l'auditeur-comptable actuel, soit la firme de comptables agréés Raymond Chabot Grant Thornton.

AGA21.002 Sur motion dûment proposée par M. Steve Plante et appuyée par M. Guillaume Côté, il est unanimement résolu :

QUE la firme Raymond Chabot Grant Thornton, comptables agréés, firme située au 4805, boulevard Lapinière, bureau 2100, Brossard, soit nommée auditeur-comptable pour le Plan conjoint des Éleveurs de volailles du Québec pour l'année 2022.

7. RECONDUCTION DES CONTRIBUTIONS PRÉVUES AU RÈGLEMENT SUR LA CONTRIBUTION SPÉCIALE POUR LA PROMOTION DES MARCHÉS DE LA VOLAILLE

7.1 RECONDUCTION DE LA CONTRIBUTION SPÉCIALE POUR LA PROMOTION POULET DES MARCHÉS DE LA VOLAILLE

AGA 21.003 Sur motion dûment proposée par M. Stéphane Veilleux et appuyée par Mme Luce Bélanger, il est unanimement résolu :

DE MODIFIER le *Règlement de contribution spéciale pour la promotion des marchés de la volaille* afin de **reconduire** la contribution pour la

promotion du **poulet à 0,15\$** du 100 kilogrammes de poulet (poids vif) jusqu'au 30 juin 2022;

DE PRÉSENTER la présente recommandation à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec pour homologation.

7.2 RECOMMANDATION POUR LA RECONDUCTION DE LA CONTRIBUTION SPÉCIALE POUR LA PROMOTION DINDON DES MARCHÉS DE LA VOLAILLE

AGA 21.004 Sur motion dûment proposée par M. Bruno Loranger et appuyée par M. Stéphane Veilleux, il est unanimement résolu :

DE MODIFIER le *Règlement de contribution spéciale pour la promotion des marchés de la volaille* afin de **reconduire** le maintien de la contribution pour la promotion du **dindon à 1,76 \$** du 100 kilogrammes de poulet (poids vif) jusqu'au 30 juin 2022;

DE PRÉSENTER la présente recommandation à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec pour homologation.

8. PÉRIODE DE RÉSOLUTIONS

On informe les participants que les régions sont issues des assemblées régionales et mises à l'étude par les délégués.

Mme Tremblay fait lecture des résolutions incluant leurs éléments de considérations.

Résolution 1 : PROGRAMME DE RELÈVE

Les délégués du Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec réunis en assemblée générale annuelle demandent aux Éleveurs de volailles du Québec :

1. **De modifier** le programme de relève afin qu'ils facilitent le transfert des entreprises existantes et que les changements puissent être en vigueur à compter de 2021 ;
2. **De rendre** le programme plus accessible en augmentant le nombre de prêts par région par année, en égard avec la croissance annuelle de production, et que l'option d'un prêt à perpétuité, non-monnayable et transférable, soit prise en compte ;
3. **D'inviter** les régions à communiquer leurs suggestions de bonification au programme avant le 1^{er} juillet 2021 ;
4. **De revoir** le programme de démarrage pour assurer qu'il permette au bénéficiaire d'opérer de manière durable, après l'octroi du programme.

AGA 21.005 Sur motion dûment proposé par M. Daniel Husereau et appuyée par M. René Gélinas, il est majoritairement résolu d'adopter la résolution telle que présentée.

Résolution 2 : EXIGENCES DE PRODUCTION

Les délégués du Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec réunis en assemblée générale annuelle demandent aux Éleveurs de volailles du Québec :

1. **De faire les représentations** nécessaires auprès des intervenants de la filière afin que les producteurs reçoivent une compensation monétaire en lien avec les exigences de production supplémentaires.

AGA 21.007

Sur motion dûment proposé par M. Louis-Philippe Rouleau et appuyée par Mme Luce Bélanger, il est unanimement résolu d'adopter la résolution telle que présentée.

Résolution 3 : PÔLE DE GESTION – DONNÉES DES REGROUPEMENTS

Les délégués du Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec réunis en assemblée générale annuelle demandent aux Éleveurs de volailles du Québec :

1. **D'initier une démarche** invitant les regroupements, avec la collaboration de la RMAAQ, à remettre à chacun des éleveurs concernés, les données divulguées à l'expert-conseil de l'industrie concernant leur entreprise, dans le cadre de l'étude de l'industrie sur les pôles de gestion reliés à la détention maximale de quotas;
2. **De faire en sorte** que dorénavant les données des entreprises avicoles provenant des regroupements ne puissent être divulguées à qui que ce soit et ne puissent être utilisées à d'autres fins que les ajustements de fin de période, sans l'autorisation au préalable des éleveurs.

AGA 21.008

Sur motion dûment proposé par M. Joël Leblanc et appuyée par M. François Massé, il est unanimement résolu d'approuver la résolution telle que présentée.

Résolution 4 : ÉTIQUETTAGE POULET

Les délégués du Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec réunis en assemblée générale annuelle demandent aux Éleveurs de volailles du Québec :

1. **De faire les démarches**, auprès des différents paliers de gouvernement afin de légiférer en matière d'identification de la provenance des produits;
2. **De développer** une étiquette bleue Poulet et dindon du Québec.

AGA 21.009

Sur motion dûment proposé par M. Stéphane Parr et appuyée par M. Andréane Benoit, il est unanimement résolu d'approuver la résolution telle que présentée.

Résolution 5 : DÉTENTION MAXIMALE DE QUOTA

Les délégués du Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec réunis en assemblée générale annuelle demandent aux Éleveurs de volailles du Québec :

1. **De maintenir** un plafond de détention de quota tel que prévu au Règlement sur la production et la mise en marché du poulet.
2. **D'entreprendre** les démarches auprès de la Régie afin que les modifications déposées à la Régie visant la mise en place de la réserve et de l'encadrement de la location soient étudiées dans le cadre des audiences sur le plafond, prévu les 22 et 23 avril prochains.

AGA 21.010

Sur motion dûment proposé par Mme Luce Bélanger et appuyée par M. José Keet, il est majoritairement résolu d'approuver la résolution telle que présentée.

Résolution 6 : ALLOCATION NATIONALE, CONCENTRATION DES INTERVENTIONS EN AVAL ET ENTENTES PROVINCIALES

Les délégués du Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec réunis en assemblée générale annuelle demandent aux Éleveurs de volailles du Québec :

1. **D'ENTREPRENDRE** les démarches auprès des gouvernements fédéral et provincial, de même qu'auprès de Conseil des produits agricoles afin que le système d'allocation demeure transparent et continue d'allouer le juste niveau d'allocation pour les consommateurs canadiens;
2. **DE S'ASSURER** que les accords et conventions provinciales de mise en marché ne viennent pas mettre en péril le système de gestion de l'offre en limitant la concurrence dans les maillons en aval de la production.

AGA 21.011

Sur motion dûment proposée par M. Martin Dion et appuyée par M. Daniel Husereau, il est unanimement résolu d'approuver la résolution telle que présentée.

Résolution 7 : POLITIQUE D'ALLOCATION NATIONALE DANS LE DINDON

Les délégués du Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec réunis en assemblée générale annuelle demandent aux Éleveurs de volailles du Québec :

1. **DE DEMANDER** aux Éleveurs de dindon du Canada, d'avoir le portrait des intentions de production et de vente de dindon avant le début de la période d'allocation afin d'allouer un juste volume national de dindons légers et dindons lourds;
2. **DE DEMANDER** aux EDC de tenir compte des historiques provinciaux de production, par type de dindon, afin de déterminer les allocations.

AGA 21.012

Sur motion dûment proposée par M. Guillaume Côté et appuyée par M. René Gélinas, il est unanimement résolu d'approuver la résolution telle que présentée.

Résolution 8 : PRIX DU DINDON

Les délégués du Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec réunis en assemblée générale annuelle demandent aux Éleveurs de volailles du Québec :

DE NÉGOCIER le prix des différents types de dindon afin d'assurer une juste rémunération aux éleveurs.

AGA 21.013 Sur motion dûment proposée par M. Stéphane Veilleux et appuyée par M. Louis-Philippe Rouleau, il est unanimement résolu d'approuver la résolution telle que présentée.

Résolution 9 : ENTÉROCOCCUS ET TRAITEMENT

Les délégués du Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec réunis en assemblée générale annuelle demandent aux Éleveurs de volailles du Québec :

1. **D'ENTREPRENDRE** les démarches, auprès des vétérinaires québécois, afin de définir une procédure et les moyens visant à accompagner les éleveurs dans l'élimination de *Enterococcus cecorum* dans leur élevage;
2. **DE CONVENIR**, avec les vétérinaires québécois et les Producteurs de poulet du Canada, d'un protocole quant à l'utilisation de la pénicilline sur les élevages.

AGA 21.014 Sur motion dûment proposée par M. Joël Leblanc et appuyée par M. Yves Leblanc, il est unanimement résolu d'approuver la résolution telle que présentée.

LEVÉE DU HUIS CLOS

9. OUVERTURE DE L'AGA

Le président, M. Pierre-Luc Leblanc, souhaite la bienvenue aux participants.

10. MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT

Le président souligne la formule virtuelle de l'événement pour une seconde année et remercie les participants pour leur compréhension pour les enjeux de logistique. C'est le temps de donner les principales préoccupations de la filière et de souligner les travaux réalisés. Il salue la présence en très grand nombre est appréciée et la participation des deux ministres de l'agriculture pour l'événement, de même que les représentants des offices nationaux et du conseil des produits agricoles.

M. Pierre-Luc Leblanc en profite pour saluer et nommer et des membres du comité exécutif des Éleveurs de volailles du Québec, ici présents ainsi que des membres du conseil d'administration qui sont présents en visioconférence.

La pandémie a apporté ses défis au niveau de la production et la fixation de l'allocation. Les technologies ont toutefois permis d'informer les éleveurs et les délégués au cours

de l'année dans chacune des assemblées régionales, notamment d'avoir parlé des enjeux de la production, des modifications aux Règlements, et d'expliquer les détails techniques des programmes des Éleveurs de volailles du Québec.

11. RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020-2021

Mme Marie-Eve Tremblay procède à la présentation du rapport des activités pour 2020-2021. On aborde dans un premier temps les indicateurs économiques dans le poulet et le dindon, les dossiers touchant la mise en marché et la réglementation qui ont été traités au cours de l'année dont les programmes à la relève et au démarrage. On poursuit dans un second temps avec le commerce international et les impacts dans le poulet et le dindon, de la stratégie nationale de réduction des antibiotiques, le service de certification, les différents projets de recherche tels que celui de la modulation de la santé digestive des poulets alimentés sans antibiotiques ainsi qu'un sondage sur la prévalence de la SE (Salmonella Enteritidis) à la ferme. On fait un bref survol sur les conditions de travail des attrapeurs concernant les installations sanitaires. L'objectif est de discuter des installations sanitaires pour les attrapeurs et de voir comment chaque partie pourrait contribuer davantage afin d'améliorer la situation. On termine en présentant les trois champs d'intervention au niveau des communications des Éleveurs de volailles du Québec, à savoir les relations avec les médias et les relations gouvernementales, la valorisation de la profession et enfin les communications à l'interne.

12. MESSAGE MONSIEUR ANDRÉ LAMONTAGNE, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC

M. André Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec fait son allocution. Il explique les défis rencontrés au niveau agroalimentaire durant la pandémie de la COVID-19 et que notre organisation a réussi à bien naviguer au travers de tous les défis qui se sont présentés. Il ajoute que cette pandémie a apporté son lot de difficultés toutefois, pour le secteur bio alimentaire cela a mené à des opportunités extraordinaires dont l'augmentation ainsi que la sensibilisation des consommateurs.

M. Pierre-Luc Leblanc remercie M. Lamontagne d'avoir mis l'achat local et l'autonomie alimentaire à l'avant plan avec la pandémie que nous vivons. Les consommateurs y adhèrent de plus en plus et ce sont tous les éleveurs d'ici qui en sont reconnaissants.

On questionne le ministre sur l'importance pour le gouvernement de maintenir des standards de biosécurité et de salubrité équivalents pour tous les types de production. M. Lamontagne répond qu'il s'agit d'un très bon point et que la question de salubrité est très importante et qu'il sera question de développer davantage d'opportunités pour les marchés de proximité. L'objectif est de s'investir avec passion tout en gardant un bon encadrement sur la salubrité.

13. ALLOCUTION DE L'HONORABLE MARIE-CLAUDE BIBEAU, MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE DU CANADA

M. Pierre-Luc Leblanc introduit Mme Marie-Claude Bibeau, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada pour son allocution. Mme Bibeau explique que le programme des technologies agricoles propres sera lancé prochainement et elle ajoute que le chauffage des poulaillers a été identifié comme une priorité. Elle poursuit avec l'annonce en novembre dernier du programme fédéral afin de compenser de façon pleine et équitable les 4 800 producteurs de volailles canadiens pour les pertes de marché lié au PTPGP. M. Pierre-Luc Leblanc remercie Mme Bibeau d'avoir mis l'emphase sur l'innovation ainsi que sur la main-d'œuvre.

À la suite de la pandémie de la COVID-19, le secteur a été placé dans une situation inquiétante face à l'incapacité d'abattre les volailles mises en production et l'éventualité de procéder à de l'abattage humanitaire. Considérant que le programme agri-stabilité considère les revenus totaux d'une entreprise, et que la volaille n'a pas été admissible au programme agri-relance qui ne couvre d'ailleurs que les coûts supplémentaires, est-ce que le gouvernement fédéral peut prendre l'engagement de développer un programme, en complément au système de la gestion de l'offre, qui permettrait de couvrir les pertes de revenus et coûts supplémentaires liés à l'abattage humanitaire de volailles. Mme Bibeau répond qu'il est de la responsabilité de chacune des provinces d'analyser la situation en collaboration avec les fonctionnaires d'Agriculture Canada.

14. ALLOCUTION DE MONSIEUR PAUL DOYON, 2^E VICE-PRÉSIDENT DE L'UPA

M. Pierre-Luc Leblanc cède la parole à M. Paul Doyon, 2e vice-président de l'UPA depuis 2017. M. Doyon fait le survol des grands dossiers de l'UPA dont l'évolution de la production de volailles, des défis de l'avenir ainsi que des marchés proximités.

15. PRÉSENTATION DES CANDIDATS DU PROGRAMME DÉMARRAGE ET RELÈVE 2020

Mme Tremblay présente les gagnants de la première édition du programme de la relève. Le tirage a eu lieu le 8 avril dernier. La période effective du prêt est la période A-172. Ce prêt sera d'une durée de 10 ans. Les récipiendaires sont les suivants :

- Ferme FMG inc. (V01-2017) pour Francis Giasson (région 1 Montérégie)
- Ferme Avicole Serge Lefebvre inc. (V02-1439) pour Alexandre Lefebvre (région 2 Rive-Nord)
- Ferme Pascal Rochefort inc. (V04-1260) pour Anabel Rochefort (région 4 Est-du-Québec)
- Dindons du Roy inc. (V05-1847) pour Marie-Christine Parent (Région 5 Cantons-de-l'Est)
- Ferme Husereau inc. (V02-1770) pour Étienne Husereau (région 2 Rive-Nord)

Mme Tremblay présente le gagnant 2020 du programme d'aide au démarrage. Il s'agit de Monsieur Douglas Bryson.

16. ALLOCUTION DE MONSIEUR BRIAN DOUGLAS, PRÉSIDENT DU CONSEIL NATIONAL DES PRODUITS AGRICOLES DU CANADA

M. Pierre-Luc Leblanc invite M. Brian Douglas, président du Conseil national des produits agricoles du Canada. M. Douglas prend la parole. Il présente une mise à jour du rôle et des responsabilités du Conseil national des produits agricoles du Canada, et de préciser le fait de veiller aux activités des offices nationaux de la gestion de l'offre de la volaille et des œufs.

17. 50 ANS D'UNE ORGANISATION : MESSAGE DES ANCIENS DIRIGEANTS

M. Pierre-Luc Leblanc poursuit avec la présentation d'une vidéo des 50 ans du Plan conjoint par les anciens dirigeants, il est accompagné de la directrice générale, Mme Marie-Eve Tremblay.

18. REMERCIEMENT DES ADMINISTRATEURS AUX ADMINISTRATEURS SORTANTS

M. Pierre-Luc Leblanc souligne le travail de M. Alain Lanoie qui a décidé de ne pas renouveler ses fonctions aux Éleveurs. Il le remercie pour son implication au sein du comité des éleveurs de dindon des Éleveurs de volailles du Québec de 2014 à 2021. Au cours de ses mandats, il a toujours fait preuve d'une grande rigueur.

19. ALLOCUTION DE MONSIEUR BENOIT FONTAINE, PRÉSIDENT DES PRODUCTEURS DE POULET DU CANADA

M. Pierre-Luc Leblanc introduit M. Benoît Fontaine, président des Producteurs de poulet du Canada (PPC) depuis 2016. M. Fontaine encourage les aviculteurs à se dépasser et investir dans la jeunesse ainsi que la technologie de pointe. Il revient sur les douze allocutions de la dernière année. Il rappelle que la volaille canadienne est le chef de file, au niveau mondial, en termes de salubrité. C'est le choix numéro un dans les plats des consommateurs. C'est d'ailleurs une réussite canadienne qui fait l'envie des autres productions. Il remercie les EVQ et leur contribution aux PPC

20. ALLOCUTION DE MONSIEUR DARREN FERENGE, PRÉSIDENT DES ÉLEVEURS DE DINDON DU CANADA

M. Pierre-Luc Leblanc introduit M. Darren Ferenge, président des éleveurs de dindon du Canada. M. Ferenge prend la parole. Il présente un synopsis des activités dans le secteur du dindon de la dernière année. La pandémie a créé des opportunités pour le dindon afin le retour au fourneau. On espère compter sur une reprise prochain de la croissance de la production.

21. RÉTROSPECTIVE DES COMMUNICATIONS ET DU MARKETING 2021

Mme Marie-Hélène Jutras, directrice des communications des EVQ, présente les rétrospectives des initiatives communication de 2020 à travers lesquelles ont géré les

rapports entre l'organisation et ses publics, c'est-à-dire les éleveurs, les citoyens, la filière et les gouvernements.

Une cinquantaine de demandes provenant des médias des grands centres mais également de l'ensemble des régions ont été gérés dans l'année. Elle explique les impacts de la COVID-19 sur notre secteur, tel que dans le dindon à l'Action de grâces et à Noël, qui ont suscité l'intérêt de plusieurs médias. Elle présente ensuite les initiatives marketing prévues pour 2021 dans le poulet et le dindon.

22. TOUR D'HORIZON DU NOUVEAU SITE WEB DES EVQ

Mme Tremblay introduit la présentation vidéo du nouveau site web des EVQ et qui fait le tour du rapport annuel pour l'année 2020.

23. PÉRIODE DE QUESTIONS

On pose une question à savoir quand aura lieu la prochaine vente de quota. On répond qu'elle se tiendra probablement en septembre prochain.

24. MOT DE CLÔTURE

Le président remercie la directrice générale pour la préparation de l'événement, remercie les participants pour cette assemblée virtuelle en espérant compter sur eux en présence l'année prochaine. Ils invitent les éleveurs à participer aux rencontres d'informations afin de s'assurer que les travaux des Éleveurs reflètent la volonté et les besoins des éleveurs de volailles du Québec.

25. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE VOLAILLES DU QUÉBEC ET DE L'ASSEMBLÉE DES ÉLEVEURS DE VOLAILLES DU QUÉBEC

AGA20.015

Sur motion dûment proposée par M. Martin Lemieux et appuyée par M. Louis-Philippe Rouleau, il est unanimement résolu :

Que l'assemblée soit levée à 16h35, l'ordre du jour étant épuisé.

Président
Pierre-Luc Leblanc

Directrice générale
Marie-Eve Tremblay